

Direction Générale
des Services

Service de l'Assemblée

COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

en date du 21 mai 2024

CERTIFICAT d'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que la délibération suivante :

Routes et Mobilités (M. MAGNE)

58) Déclassements du Domaine public routier départemental. Route départementale n° 939 - Commune de MAREUIL-EN-PERIGORD. Route départementale n° 6089 - Commune de LA FEUILLADE. Route départementale n° 10 - Commune de MOULIN-NEUF.
- Adoptée à l'unanimité

est mise à la disposition du public à compter du 24 mai 2024 sur le site du Conseil départemental conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 7 octobre 2021.

Fait à Périgueux, le 24 mai 2024

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,

Signé numériquement
A : PERIGUEUX (24000), FR
Le : 27/05/2024 à 8:00:03
S. FOURNIER
Président du Conseil départemental de la Dordogne
Directeur Général des Services
départementaux
Samuel FOURNIER

